



*Direction Vie de la Cité*

## **Conseil municipal du 18 décembre 2023 DELIBERATION**

Rapporteuse : Anne BARBET

Secrétaire de séance : Monsieur Jean CONTOU-CARRÈRE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 29  
Nombre de votant-e-s : 33

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,  
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY,  
M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représentées :**

- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Marie SAYERSE donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Laurence DUPRIEZ

## **23 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES PAR ANTICIPATION À CERTAINES ASSOCIATIONS**

Il est proposé d'attribuer par avance, par délibération spécifique à certaines associations, une quote-part sur le montant de la subvention définitive attribuée l'année suivante.

Cette possibilité permet ainsi aux associations, qui gèrent un budget important ou qui ont en leur sein du personnel dont la masse salariale présente un pourcentage élevé de leurs finances, d'avoir une avance de trésorerie pour faire face à des échéances en début d'année qui peuvent être importantes.

Cette quote-part est définie dans la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Progrès signée avec l'association.

La Municipalité propose ainsi d'attribuer 50% de la subvention prévisionnelle annuelle 2024 aux associations ci-après :

- BÉARN INITIATIVES ENVIRONNEMENT	10 050.00 €
- CENTRE SOCIAL LA HAÛT	106 500.00 €
- F.C.O. RUGBY	26 749.00 €
- J.A.O. BASKET	11 447.00 €
- CENTRE DE LOISIRS O'4 VENTS	88 599.00 €
- F.C. OLORON BÉARN	10 000.00 €
- JAZZ A OLORON	19 435.00 €

La Municipalité propose d'attribuer 40% de la subvention prévisionnelle annuelle 2024 à l'association ci-après :

- HAND-BALL CLUB OLORONNAIS	10 294.00 €
-----------------------------	-------------

La Municipalité propose d'attribuer 30% de la subvention prévisionnelle annuelle 2024 à l'association ci-après :

- COMITÉ D'ACTION SOCIALE	4 440.00 €
---------------------------	------------

La Municipalité propose d'attribuer 25% de la subvention prévisionnelle annuelle 2024 à l'association ci-après :

- RADIO OLORON	4 671.00 €
----------------	------------

La Municipalité propose d'attribuer :

- 23 000 € à l'HARMONIE MUNICIPALE

Ces montants ne préjugent en rien des subventions qui seront allouées au titre de l'année 2024, qui seront votées lors du Budget Primitif 2024.

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **VOTE** les montants d'acompte des subventions 2024 tels que proposés.


Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 18 décembre 2023.  
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 20.12.2023





Le Maire,



**Bernard UTHURRY**

